

Collectif des riverain.es et Usager.es du parc Marcel-Cachin.

Réuni le 4 mai 2025, le Collectif des riverain.es et Usager.es du parc Marcel-Cachin a précisé ses revendications concernant le parc Marcel-Cachin, les travaux et d'autres sujets du secteur

Nous confirmons notre demande que les travaux en cours qui obéiraient l'avenir soient suspendus notamment concernant l'achèvement de la clôture, le comblement du passage sous-terrain devant le groupe scolaire Diez, etc...)

Le parc

Sur la clôture

Sur le fond, nous souhaitons l'éradication complète de la clôture, ce qui suppose des réaménagements à étudier et à financer et peut-être à lisser dans le temps.

Dans l'immédiat, nous demandons l'ouverture permanente des portes (comme au parc de la Courneuve), y compris celle de l'entrée face à la rue de Chantilly aujourd'hui fermée 24h sur 24 dont les battants endommagés pourraient être retirés.

Par contre, des protections (garde-corps plus hauts) seraient utiles autour des fosses dangereuses dans la partie du parc qui fait face au cimetière.

En même temps, certains éléments de la clôture pourraient être enlevés dès maintenant sans conséquence particulières, ce qui permettrait une respiration (à étudier).

Sur les aménagements

Les souhaits sont nombreux :

En matière de mobilier urbain : les bancs manquent à l'intérieur du parc, des bancs avec dossier, disséminés, avec quelques tables un peu partout y compris le long de l'ancienne rue Henri Barbusse, et dans la partie Est, le long de la piste cyclable.

Les poubelles devraient permettre le tri.

Des équipements manquent : des toilettes sont indispensables, si possible facilement accessibles aux boulistes, la zone « barbecue » près des tables de pique-nique n'est pas clairement définie ni équipée.

Pour faciliter les circulations, les revêtements doivent être revus sur les certains chemins à la surface trop accidentée, par exemple pour permettre de traverser depuis le Franprix jusqu'à la cité de la Métairie avec un caddie de courses, pour l'accès à tout le parc des personnes à mobilité réduite.. Le franchissement de certains fossés (au milieu du parc devant la poste, et dans le parc derrière la Maison de l'enfance) pourrait être facilité par des ponts du type japonais

La surface des terrains de boules est jugée « trop dure » par les boulistes et les jeux ne sont pas bien drainés, si bien que quand il pleut, ils se transforment en piscine. Le point d'eau près de ces terrains devrait être bétonné sur quelques centimètres au pied du robinet pour éviter la boue.

En matière de fonctionnement, l'interdiction des vélos et des ballons devrait être revue.

Sur toutes ces questions, il est proposé qu'une commission (ou un groupe de travail) assez pérenne soit créée, composée d'élus, d'aménageurs et techniciens de Plaine Commune, et d'habitants volontaires en y incluant des personnes en situation de handicap.

Et que l'avis des personnels de la Maison de l'enfance et du CMS soit pris en compte.

Sur le nom du parc

La dénomination Marcel-Cachin fait l'unanimité. Elle doit être rétablie. Le nom de Madelaine Riffaud peut être donné à de nouveaux espaces ou équipements dans la ville.

Présence de l'eau

L'eau était fortement mise en avant dans le projet. Elle n'apparaît pas dans le parc. La redécouverte de la Vielle Mer est absente. Quelles sont les logiques d'écoulement ? Les fosses de rétention sont vides quand il pleut, par contre le petit parc devant la Poste se remplit. Des améliorations possibles ?

La gestion des jardins familiaux

L'appel à candidatures lancé par la ville au conseil municipal de février 2026 semble rendre impossible celle d'une association locale comme la Dionyversité qui gère la Coop autogérée de la rue de la Ferme (ou encore l'Amap), qui serait candidater sur une partie des jardins familiaux du parc. Cette impossibilité pourrait-elle être levée ?

Les circulations dans le secteur

Sur les travaux sur l'ex RN1

Outre un vrai travail sur un plan global large de circulation, des questions restent posées sur la circulation des bus, le fonctionnement du futur axe rue de Compiègne vers rue Politzer. Nous réaffirmons notre opposition au comblement du passage piéton souterrain face au groupe scolaire Diez.

Le calendrier des travaux (ex RN1, skat-parc, espaces sportifs, et réfection de la rue Robert-Desnos) est de nouveau demandé.

Sur la pollution au carrefour Lamaze

Compte tenu des dysfonctionnements du carrefour, de la présence d'habitations denses (cités Marcel-Cachin, Saint-Rémy, Romain-Rolland et des commerces, des écoles, des mesures de pollution de l'air sont indispensables.

Sur le plan global de circulation

La réflexion sur les mesures à prendre pour résoudre le problème de l'engorgement des circulations automobiles au carrefour Lamaze et sur l'ex RN1 pourrait prendre en compte des mesures de fond mises en avant par le passé : l'enfouissement de la bretelle Lamaze, ou la création d'un carrefour urbain au niveau de la cité Joliot-Curie ou à la limite de la Courneuve pourraient alléger les flux sur l'ex-RN1.

Sur la sécurisation circulations piétonnes

Nous réitérons notre souhait que les traversées piétonnes soient sécurisées par la police municipale. Et que les sorties en entrées des véhicules sanitaires qui vont aux urgences de l'hôpital Delafontaine ou en sortent soient fluidifiées.

L'indemnisation des commerçants

Notre demande qu'ils soient indemnisés du manque à gagner du fait des travaux est toujours d'actualité. Tout en souhaitant qu'ils puissent s'organiser eux-mêmes pour faire valoir leurs droits. Personne n'a intérêt à leur disparition.